**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 30 Décembre 2020**

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL, a présidé le Conseil des ministres ce mercredi 30 décembre 2020 au Palais de la République.

A l’entame de sa communication, le Chef de l’Etat a adressé les condoléances de la Nation, aux familles et proches de compatriotes qui ont été récemment arrachés à notre affection. Il s’agit, notamment, de Monsieur Pierre NDIAYE, Secrétaire général du Ministère de l’Economie, du Plan et de la Coopération, qui a fortement contribué à l’élaboration et à la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent, avec une compétence remarquable et un engagement républicain modèle.

Il s’agit, également, de Seyda Mariama Ibrahima NIASSE, une éducatrice exceptionnelle, qui a participé, de façon exemplaire, au développement et au rayonnement du système éducatif national à travers ses établissements scolaires réputés par la qualité de leurs enseignements et encadrement. Le Président de la République présente, à cet égard, ses condoléances au Khalife général de Médina Baye, Cheikh Mouhamadou Mahi NIASSE, et à toute la communauté éducative.

Le Chef de l’Etat salue, aussi, la mémoire du Général Mamadou NIANG, un Homme de devoir loyal. Un Soldat de la République. Un Patriote digne et généreux, qui a toujours servi son Pays avec engagement, dévouement et désintéressement.

Abordant l’évolution de la Pandémie de la Covid-19, le Président de la République invite les populations à redoubler de vigilance, à observer en permanence les gestes barrières, de même que la limitation généralisée des rassemblements et réunions, afin d’arrêter la circulation actuelle du virus.

Le Chef de l’Etat demande, à cet effet, au Ministre de la Santé et de l’Action sociale d’améliorer, au quotidien, la sensibilisation des communautés et de veiller à une prise en charge adéquate des patients dans les Centres de Traitement et les services des hôpitaux. A cet égard, le Président de la République se félicite de l’inauguration, hier, du nouveau Service des Maladies infectieuses et Tropicales de l’Hôpital Fann, construit, équipé et fonctionnel en un temps record avec la mobilisation de ressources exceptionnelles et l’engagement notable de bonnes volontés, parmi lesquelles le Professeur Moussa Seydi et ses équipes.

Le Chef de l’Etat invite, dans cet élan, le Ministre de la Santé et de l’Action sociale à accélérer les réformes du système de Santé, en vue de sa transformation rapide dans tous les domaines, en veillant à l’entretien adéquat des infrastructures et équipements, ainsi qu’à la productivité optimale des personnels de santé.

Dans la perspective de la relance économique, avec le déploiement du Plan d’Action Prioritaire Ajusté et Accéléré (PAP2A), le Président de la République encourage la reprise et l’intensification des activités économiques sur l’ensemble du territoire national, en particulier au niveau des sites de production *(artisanale et industrielle)* et des zones touristiques.

Sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, le Chef de l’Etat indique toute l’importance qu’il accorde à la stabilité sociale et à la relance du secteur du tourisme.

Il demande, à ce titre, au Ministre du Travail, en relation avec le Ministre du Tourisme et les partenaires sociaux, de consolider le dialogue permanent entre toutes les parties prenantes afin de protéger les droits des travailleurs du secteur de l’hôtelier durant cette période difficile, liée à la pandémie de la COVID-19.

Le Président de la République engage le Gouvernement, les Ministres en charge du Travail, de l’Economie et du Tourisme notamment, à initier la conclusion d’un « Pacte de stabilité sociale » dans le secteur du Tourisme ; secteur qui doit jouer un rôle majeur dans la relance économique.

Le Chef de l’Etat demande, enfin, au Ministre du Travail, de préparer la tenue, en 2021, de la troisième édition de la Conférence sociale, selon un format innovant et inclusif.

S’agissant du suivi de la coopération et des partenariats, le Président de la République indique toute l’importance qu’il accorde à la réalisation du port de Ndayane.

Il a, à cet effet, demandé au Gouvernement de prendre toutes les dispositions appropriées afin d’assurer le lancement effectif, au cours du 1er semestre de 2021, des travaux de ce nouveau Port en eaux profondes, développé par l’Etat du Sénégal, le Port Autonome de Dakar et le Partenaire Dubai Port World (DPW).

Le Chef de l’Etat indique au Gouvernement, l’impératif de finaliser, en priorité, le Plan Directeur d’Urbanisme de cette nouvelle zone portuaire stratégique, avec son interland (Bargny- Sendou- Yène - Toubab Dialaw, Daga Kholpa - Popenguine - Ndayane), qui deviendra un Pôle économique et industriel international de référence.

Le Président de la République a ainsi rappelé l’urgence de la mise en cohérence de ce Plan Directeur d’Urbanisme avec le Plan National d’Aménagement et de développement des Territoires (PNADT) adopté en Conseil des Ministres le 24 janvier 2020.

Le Chef de l’Etat a informé le Conseil avoir signé des décrets portant dénomination des infrastructures publiques suivantes :

- Université du Futur Africain (UFA) « Abdoulaye WADE » ;

- École nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE) « Pierre NDIAYE » ;

- Daara moderne public de Taïba Niassène « Seyda Mariama Ibrahima NIASSE » ;

Le Chef de l’Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique.

**Au titre des Communications**,

- le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, a fait le point sur le suivi des directives présidentielles ;

- le Ministre des Finances et du Budget a fait une communication sur l’exécution budgétaire 2020 et le Fonds « FORCE COVID 19 » ;

- le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur la situation internationale ;

- le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait une communication sur la situation de la pandémie Covid-19 ;

- le Ministre de l’Agriculture et de l’Equipement rural a fait une communication sur la campagne de commercialisation de l’arachide ;

- le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique a fait une communication sur le Programme de 100 000 logements ;

- le Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes entreprises a fait une communication sur la mise en service du marché d’intérêt national et de la gare des gros porteurs.

**Au titre des textes législatifs et réglementaires**, le Conseil a examiné et adopté :

* le projet de loi fixant les règles d’applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel ;

**Au titre des mesures individuelles**, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

* **Madame Fatou DIANE**, Economiste, précédemment Directeur de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés (DRSFD), est nommée Coordonnateur national du Programme de Développement de la Microfinance islamique au Sénégal (PROMISE), en remplacement de Madame Yaye Fatou DIAGNE, appelée à d’autres fonctions ;
* **Monsieur Begong - Bodoli BETINA**, matricule de solde n° 607 855/O, Enseignant à l'UFR des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis est nommé Professeur titulaire de classe normale, pour compter du 1er octobre 2015 ;
* **Monsieur Boubacar CAMARA**, matricule de solde no 607 9811K, Enseignant Chercheur à l'UFR des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis est nommé Professeur titulaire de classe normale, pour compter du 1er octobre 2016 ;
* **Monsieur Mouhamadou Mawloud DIAKHATE**, matricule de solde no 607 839/N, Enseignant Chercheur à l'UFR des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis est nommé Professeur titulaire de classe normale, pour compter du 1er octobre 2016 ;
* **Monsieur Cheikh Samba WADE**, matricule de solde no 607 982/A, Enseignant Chercheur à l'UFR des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis est nommé Professeur titulaire de classe normale, pour compter du 1er octobre 2019 ;
* **Monsieur Mamadou Felwine SARR**, matricule de solde no 609 967/E, Enseignant Chercheur à l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis est nommé Professeur titulaire de classe normale, pour compter du 1er octobre 2017 ;
* **Madame Ndeye Mery DIA**, matricule n° 605 988/B, Enseignante à l'UFR des Sciences de la Santé de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, est nommée dans les fonctions de Professeur titulaire à compter du 1er octobre 2019 ;
* **Monsieur Ibrahima KONATE**, matricule de solde n° 605 987/C, Enseignant à l'UFR des Sciences de la Santé de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, est nommé dans les fonctions de Professeur titulaire à compter du 1er octobre 2016 ;
* **Monsieur Adama KANE**, matricule de solde n° 605 985/E, Enseignant à l’UFR des Sciences de la Santé de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, est nommé dans les fonctions de Professeur titulaire, à compter du 1er octobre 2016 ;
* **Monsieur Abdoulaye NDOYE DIOP**, matricule de solde no 605 986/ D, Enseignant Chercheur à l'UFR des Sciences de la Santé de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis est nommé dans les fonctions de Professeur titulaire de classe normale, pour compter du 1er octobre 2016.

 **Fait à Dakar le 30 décembre 2020**

 **Le Ministre des Collectivités Territoriales**

 **du Développement et de l’aménagement**

**des territoires, Porte-Parole du Gouvernement**

 **Oumar GUEYE**